

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

DU 18 NOVEMBRE 2021 A 10H30

SYVADEC-ZONE D'ACTIVITE DE CORTE – 20 250 CORTE

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre, à dix heures trente, le bureau syndical convoqué le douze novembre par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
24	9	8	
<p>Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, SOTTY Marie-Laurence, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, NEGRONI Jérôme, DOMINICI François, CICCADA Vincent</p> <p>En visioconférence : MICHELETTI Vincent</p>			
<p>Absents : FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frederick.</p>			

OUVERTURE DE LA SEANCE A 10H30

Délibération 2021 11 086 : Autorisation de signature- Accord cadre de Réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel - 4 lots

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2021.

Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans seuil minimum ni maximum, avec une durée de 36 mois reconductible 1 fois 12 mois tacitement.

Cette consultation a été allotie en 4 lots :

Lot 1 : réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel – secteur Cap Corse, région bastiaise et Balagne. (Estimation sur 36 mois : 2.403.000 €)

Lot 2 : réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel – secteur Plaine Orientale

Lot 3 : Réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel -secteur Ouest Corse et région ajaccienne

Lot 4 : réception, tri et valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel – secteur Viggianello

Néanmoins, lors de la CAO du 14 octobre dernier, les lots n° 1,2 et 4 ont été déclarés infructueux compte-tenu du caractère inacceptable des offres reçues en raison du dépassement des crédits qui leur étaient alloués. Il a dès lors été décidé de lancer une procédure avec négociation en ne faisant participer que les prestataires ayant remis une offre lors de la procédure initiale.

En ce qui concerne le lot n°3, la Commission d'appels d'offres du 14 octobre, a décidé de reporter la décision d'attribution dans l'attente du résultat des négociations sur les trois autres lots afin d'appréhender l'impact financier global de cette consultation.

La Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2021 a émis un avis à la suite de l'analyse des offres effectuée après la procédure de négociation lancée pour les lots 1,2 et 4.

Les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Pour le lot 1 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES avec une offre financière estimée à 1 086 225,46€ H.T..
- Pour le lot 2 : le groupement d'entreprises STOC – Francisci Environnement avec une offre financière estimée à 810 982,64€ H.T..
- Pour le lot 3 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES avec une offre financière estimée à 806 780,81€ H.T..
- Pour le lot 4 : la société ENVIRONNEMENT SERVICES avec une offre financière estimée à 315 238,83€ H.T..

Il a été demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec les candidats ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec :

- **Pour le lot 1 : avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES**
- **Pour le lot 2 : avec le groupement d'entreprises STOC – Francisci Environnement**
- **Pour le lot 3 : avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES**
- **Pour le lot 4 : avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES**

Délibération 2021 11 087 : Autorisation de signature- Acquisition d'engins de chantier pour les installations du Syvadec

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Fournitures et services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 8 octobre 2021.

La présente consultation qui a pour objet la fourniture d'engins de chantier pour les installations du Syvadec est allotie en 2 lots :

- Lot 1 des chargeurs pour les installations de Porto Vecchio, Bonifacio et Viggianello
- Lot 2 des pelles à chenille pour les installations de Figari et Cauro

La durée de chaque contrat est de 41 mois, garantie incluse

Estimation budgétaire : 650.000 €

Le 18 novembre 2021 la commission d'appel d'offres a émis un avis au regard des critères de jugement des offres fixés par la procédure d'appel d'offres.

Il a été demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les deux lots du marché d'acquisition d'engins pour les installations du Syvadec avec le candidat ayant déposé l'offre la mieux-disante.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché d'acquisition d'engins pour les installations du Syvadec avec la société qui a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour les 2 lots, à savoir la société LOCA PLUS qui a déposé deux offres à hauteur de :

- 388 461,08 € pour le lot 1

- 158 750,00 € pour le lot 2

Délibération 2021 11 088 : Candidature à l'expérimentation du dispositif oui pub

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit d'expérimenter pendant trois ans le nouveau dispositif "oui pub" pour des collectivités volontaires. Ce dispositif vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Le ministère de la Transition écologique vient de lancer avec l'ADEME un appel à candidature auprès des collectivités souhaitant participer à cette expérimentation. La loi prévoit un maximum de 15 collectivités dont la population totale ne doit pas excéder 10 % de la population française.

Pour cette expérimentation nationale avec 15 territoires volontaires disposant d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), l'ADEME propose une aide financière afin de se faire accompagner par un bureau d'étude pour la mise en place, le suivi et l'évaluation du dispositif.

En Corse, les imprimés publicitaires non adressés représentaient, en 2020, 2.09% des ordures ménagères produites. Cette opération permettrait de réduire les papiers dans les ordures ménagères et de relancer la sensibilisation sur la filière papier, qui décline depuis 3 années consécutives.

Il a été proposé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer la candidature du SYVADEC et à solliciter le cas échéant l'aide financière proposée par l'ADEME et l'assistance d'un bureau d'étude pour la mise en place de ce dispositif.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à déposer la candidature du SYVADEC à l'appel à projet relatif à l'expérimentation « oui pub » et à solliciter l'aide financière proposée par l'ADEME ainsi que l'assistance d'un bureau d'étude pour la mise en place de ce dispositif.

Délibération 2021 11 089 : Demande d'aide dans le cadre de la réalisation de projets menés en partenariat avec la Fondazione de l'Université de Corse Pasquale Paoli

La sélection du SYVADEC et de ses partenaires à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la collecte des emballages hors foyer lancé par CITEO en juin 2021, a initié un partenariat avec l'Université de Corse Pasquale Paoli (UDCPP) et les acteurs du monde universitaire autour de divers projets à destination des étudiants.

Une première action commune a déjà été initiée avec les pôles Innovation et Développement et PEPITE de l'Université de Corse. Celle-ci s'est concrétisée par :

- le lancement d'un appel à projet pour la conception/fabrication de goodies pédagogiques
- l'organisation d'un workshop sur le thème de l'économie circulaire et la valorisation locale.

Un nouveau projet est prêt à être lancé, cette fois-ci avec la Fondation de l'UDCPP pour un montant estimé à 10.000 €.

Le SYVADEC sera partenaire de deux opérations phares de la Fondazione :

- Contribution au dispositif **U Primiù**, récompensant des étudiants entrepreneurs à l'origine de projets innovants en matière de développement durable. Une bourse SYVADEC sera remise aux étudiants lauréats. Budget prévisionnel : 1 000 €.
- Participation au prochain **challenge de l'innovation**. Sur le principe d'un Hackathon, une vingtaine d'équipes composées de 4 à 5 étudiants chacune, sont challengées sur différentes thématiques, afin d'élaborer en 3 jours seulement des projets quasiment finalisés. En 2022, le challenge de l'innovation proposera une thématique Economie Circulaire axée sur l'économie de la fonctionnalité, portée par le SYVADEC. Il s'agira pour le syndicat de coacher des équipes, de mettre les étudiants en relation avec des experts du sujet et finalement de récompenser les équipes gagnantes avec des bourses. Budget prévisionnel : 9 000 €.

Les objectifs de ces opérations sont :

- D'inciter des équipes d'étudiants à s'engager sur la thématique de l'économie circulaire
- De contribuer à faire émerger au moins deux projets innovants
- D'accompagner les lauréats dans la mise en œuvre de leur projet
- De remettre des bourses aux gagnants

Le cofinancement attendu pour cette opération est de 70 % soit 7000 € ou à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du syndicat

Il a été demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le nouveau projet avec la fondation de l'UDCPP et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont approuvé le nouveau projet avec la fondation de l'UDCPP et ont autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Point d'information sur les tonnages de résiduels constatés à fin septembre

A la suite d'un problème technique, les données des tonnages résiduels n'ont pu être communiquées à fin octobre, un point a donc été communiqué sur les données des tonnages valorisables et du tri consolidés à fin septembre.

CLOTURE DE LA SEANCE A 12H00